



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Groupement Forestier du Freywald
10 Rue des Dominicains
54000 NANCY

Dossier suivi par : Francis FISCHER
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO - ASPE-L9

**Objet : Dossier de déclaration
Accord immédiat**

Metz, le **5** **JUIL.** 2015

**P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration simplifié, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création d'un passage busé sur un affluent du ruisseau du Krappenthal à TROISFONTAINES**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **06 juillet 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00060**
- Dossier réalisé par : Groupement Forestier du Freywald

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de **TROISFONTAINES** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
Par intérim, la chargée de mission Police de l'Eau

VALERIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER